



Lycée Emile MATHIS
1, rue du Dauphiné
67300 Schiltigheim
03.88.18.55.18

ANNÉE SCOLAIRE : 2020/2021

CLASSE :

FICHE D'URGENCE ET DE RENSEIGNEMENTS

Document non confidentiel à remplir par les familles

**PHOTOGRAPHIE
RÉCENTE À
COPIER-COLLER**

❖ ÉLÈVE

NOM :

Sexe : F G

Prénom :

Nationalité : .

Date de naissance :

Pays :

Lieu de naissance :

Interne

Établissement et classe fréquentés l'an dernier :

Demi-pensionnaire

Externe

Adresse : N° :

Rue :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

NUMÉRO DE SÉCURITE SOCIALE DE L'ÉLÈVE :

Caisse :

ASSURANCE SCOLAIRE : n° de police :

Compagnie : .



En cas d'accident ou de problème de santé, l'établissement s'efforce de prévenir la famille le plus rapidement possible.

Afin de nous faciliter la tâche, merci de bien renseigner les rubriques suivantes

❖ RESPONSABLES LÉGAUX

RESPONSABLE LÉGAL 1 père mère autre

Nom et Prénom :

Adresse (si différente de l'élève) :

Profession :

Employeur :

TÉLÉPHONE :

- Privé :

- Portable :

- Professionnel :

RESPONSABLE LÉGAL 2 père mère autre

Nom et Prénom :

Adresse (si différente de l'élève) :

Profession :

Employeur :

TÉLÉPHONE :

- Privé :

- Portable :

- Professionnel : .

❖ AUTRE PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Nom et Prénom :

Adresse :

TÉLÉPHONE : .

Lien de parenté : Famille Ami Voisin Autre

❖ MÉDECIN TRAITANT

Nom et Prénom :

Adresse:

TÉLÉPHONE :



En cas d'urgence, un élève accidenté ou gravement malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté.

La famille est avertie dans les plus brefs délais.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

❖ RETOUR À DOMICILE

Un élève mineur doit être **impérativement cherché par un adulte** qui signera une décharge à l'établissement.

Un élève majeur signera lui-même cette décharge auprès de son CPE ou de l'infirmière, lorsqu'il lui est nécessaire de quitter l'établissement.

❖ VACCINATIONS



Joindre **impérativement** à cette fiche d'urgence la photocopie des vaccinations inscrites dans le carnet de santé.

❖ VISITE MÉDICALE

Le médecin scolaire de l'établissement verra en visite médicale les élèves **mineurs** de certaines sections professionnelles afin de leur délivrer l'aptitude aux travaux réglementés. Cette visite médicale est **obligatoire** et permet à l'élève de travailler dans les ateliers du lycée et d'obtenir une dérogation de la médecine du travail pour les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)



La consommation de produits psycho-actifs (alcool – cannabis – autres drogues) et de certains médicaments peut avoir de graves conséquences en cas d'utilisation de machines dangereuses ou de conduites d'engins. Elle peut entraîner une inaptitude à la réalisation des tâches dangereuses proposées lors de la formation professionnelle pendant le temps nécessaire.

❖ SUIVI DES ÉLÈVES PRÉSENTANT UN PROBLÈME DE SANTÉ

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement :
(Allergie – asthme - traitement en cours – dyslexie - précautions particulières à prendre ...)

❖ VOTRE ENFANT BÉNÉFICIAIT-IL L'ANNÉE SCOLAIRE DERNIÈRE DE : (cocher la ou les cases)

PAI (projet d'accueil individualisé)

Protocole d'urgence

Aménagements d'examen

PAP (plan d'accompagnement personnalisé)

Reconnaissance MDPH

Afin de respecter le secret médical, n'oubliez pas de **transmettre les informations confidentielles** sur papier libre mentionnant le nom, le prénom et la classe de l'élève, **sous enveloppe fermée** à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

Nous rappelons que dans le cadre scolaire, la prise de médicaments doit rester exceptionnelle. Elle nécessite la production d'une prescription médicale et d'une autorisation parentale à remettre à l'infirmière.

A

le

Signature du représentant légal

Signature de l'élève